



**Programme Alimentaire Mondial**

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration  
Rome, 14–18 novembre 2016**

Distribution: Générale

Date: 8 novembre 2016

Original: Anglais

Point 11 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2016/11/Rev.1

Questions d'organisation et de procédure

**Pour approbation**

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## **Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017–2018**

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est donc soumis au Conseil pour approbation.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour à partir des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

### **Projet de décision\***

Le Conseil approuve le document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017–2018" (WFP/EB.2/2016/11/Rev.1) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

---

#### **Coordonnateurs responsables:**

Mme H. Spanos  
Secrétaire du Conseil d'administration  
Division du Secrétariat du Conseil d'administration  
tél.: 066513-2603

M. A. Crespel  
Chef  
Sous-Division de la traduction et de la documentation  
tél.: 066513-2075

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018**

EB.1/2017 (20-24 février)	EB.A/2017 (12-16 juin)	EB.2/2017 (13-17 novembre)
<b>INTRODUCTION</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>INTRODUCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Questions stratégiques actuelles et futures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption de l'ordre du jour (A)</li> <li>➤ Désignation du Rapporteur</li> <li>➤ Introduction liminaire de la Directrice exécutive</li> </ul>
<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	<b>RAPPORTS ANNUELS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur les résultats de 2016 (A)</li> </ul>	
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Politique en matière de changement climatique (A)</li> <li>➤ Politique environnementale (A)</li> <li>➤ Politique en matière de nutrition (A)</li> <li>➤ Recueil des politiques relatives au Plan stratégique (I)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Politique relative à l'insécurité alimentaire en milieu urbain (A)</li> <li>➤ Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E)</li> <li>➤ Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)</li> <li>➤ Point sur les activités dans le domaine du VIH et du sida (I)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (A)</li> <li>➤ Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A)</li> <li>➤ Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)</li> <li>➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)</li> </ul>
<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Additif au Plan de gestion du PAM pour 2017-2019 (A)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptes annuels vérifiés de 2016 (A)</li> <li>➤ Désignation de deux membres du Comité d'audit (A)</li> <li>➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E)</li> <li>➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note de la Directrice exécutive (E)</li> <li>➤ Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM (E)</li> <li>➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016) (E)</li> <li>➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan de gestion du PAM pour 2018-2020 (A)</li> <li>➤ Point sur la mise en œuvre de l'examen du cadre de financement (I)</li> <li>➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)</li> </ul>
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b>	<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>	<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités, et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise liée au virus Ebola: Guinée, Libéria et Sierra Leone, et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités à Sri Lanka et réponse de la direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2016 et réponse de la direction (E)</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie institutionnelle en matière de partenariat et réponse de la direction (E)</li> <li>➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation des politiques du PAM en matière d'action fondée sur le respect de certains principes et d'accès dans des contextes humanitaires, et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Soudan du Sud et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2016-2017</li> <li>➤ Rapport de synthèse de la série d'évaluations consacrées à l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée, et réponse de la direction<sup>1</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Mali, et réponse de la direction</li> </ul> </li> </ul>

<sup>1</sup> Lors de la session sera examiné le rapport de synthèse de la série d'évaluations, qui englobe quatre évaluations.

EB.1/2017 (20-24 février)	EB.A/2017 (12-16 juin)	EB.2/2017 (13-17 novembre)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Soudan, et réponse de la direction</li> <li>○ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Niger, et réponse de la direction</li> <li>○ Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Tchad, et réponse de la direction</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p><i>Programmes de pays<sup>2</sup> (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bangladesh</li> <li>➤ Chine</li> <li>➤ Colombie</li> <li>➤ Équateur</li> <li>➤ El Salvador</li> <li>➤ Indonésie</li> <li>➤ République démocratique populaire lao</li> <li>➤ Zimbabwe</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cameroun</li> <li>➤ Liban</li> <li>➤ Mozambique</li> <li>➤ Namibie</li> <li>➤ Nigéria</li> <li>➤ Pérou</li> <li>➤ Philippines</li> <li>➤ République-Unie de Tanzanie</li> <li>➤ Ouganda</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p><i>Programmes de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bolivie (État plurinational de)</li> <li>➤ Honduras</li> <li>➤ Myanmar</li> <li>➤ Sierra Leone</li> <li>➤ Sri Lanka</li> <li>➤ Timor-Leste</li> </ul>
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</li> </ul>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soudan</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ État de Palestine</li> </ul> </li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</li> </ul>
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2016</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2016</li> <li>e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2016</li> </ul>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2017</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2017</li> <li>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2017</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (A)</li> </ul>

<sup>2</sup> À compter de la première session ordinaire de 2017 et comme suite à l'adoption de la politique en matière de plans stratégiques de pays à la deuxième session ordinaire de 2016, des plans stratégiques de pays seront présentés pour les opérations figurant actuellement dans la catégorie des programmes de pays.

EB.1/2017 (20-24 février)	EB.A/2017 (12-16 juin)	EB.2/2017 (13-17 novembre)
<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</li> <li>➤ Examen de l'initiative menée pour adapter la structure du PAM à sa mission (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil</li> <li>➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 (I)</li> <li>➤ Point sur l'achat de produits alimentaires (I)</li> <li>➤ Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)</li> <li>➤ Rapport sur la sécurité (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p>
<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2017 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2017 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>
<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)</li> <li>➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018**

EB.1/2018 (26 février–2 mars)	EB.A/2018 (18-22 juin)	EB.2/2018 (19-23 novembre)
<b>INTRODUCTION</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>INTRODUCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i></li> <li>➤ <i>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</i></li> <li>➤ <i>Questions stratégiques actuelles et futures</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i></li> <li>➤ <i>Désignation du Rapporteur</i></li> <li>➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i></li> <li>➤ <i>Désignation du Rapporteur</i></li> <li>➤ <i>Introduction liminaire de la Directrice exécutive</i></li> </ul>
<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	<b>RAPPORTS ANNUELS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur les résultats de 2017 (A)</li> </ul>	
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Point sur la politique en matière de plans stratégiques de pays (E)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E)</li> <li>➤ Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)</li> <li>➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)</li> </ul>
<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptes annuels vérifiés de 2017 (A)</li> <li>➤ Désignation de trois membres du Comité d'audit (A)</li> <li>➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E)</li> <li>➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note de la Directrice exécutive (E)</li> <li>➤ Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM (E)</li> <li>➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017) (E)</li> <li>➤ Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan de gestion du PAM pour 2019-2021 (A)</li> <li>➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)</li> </ul>
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b>	<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>	<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation stratégique consacrée à la gestion du changement organisationnel et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation stratégique consacrée à la résilience et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en [pays 1] et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en [pays 2] et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en [pays 3] et réponse de la direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2017 et réponse de la direction (E)</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation stratégique consacrée à la mobilisation de moyens novateurs dans des environnements difficiles et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en [pays 4] et réponse de la direction</li> <li>➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en [pays 5] et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en [pays 6] et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en [pays 7] et réponse de la direction</li> </ul>
<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>
<i>Programmes de pays (A)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Afghanistan</li> <li>➤ Arménie</li> <li>➤ Népal</li> <li>➤ Pakistan</li> </ul>	<i>Programmes de pays (A)</i>	<i>Programmes de pays (A)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bhoutan</li> <li>➤ Cambodge</li> <li>➤ République populaire démocratique de Corée</li> <li>➤ Inde</li> </ul>

EB.1/2018 (26 février–2 mars)	EB.A/2018 (18-22 juin)	EB.2/2018 (19-23 novembre)
<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</li> </ul>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</li> </ul>	<p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement</li> <li>c) Interventions prolongées de secours et de redressement</li> <li>d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement</li> </ul>
<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017</li> <li>c) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2017</li> <li>d) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2017</li> </ul>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p>	<p><i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2018</li> <li>b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2018</li> <li>c) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2018</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (A)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil</li> <li>➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 (I)</li> <li>➤ Point sur l'achat de produits alimentaires (I)</li> <li>➤ Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)</li> <li>➤ Rapport sur la sécurité (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p>
<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2017 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2018 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2018 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>
<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)</li> <li>➤ Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)</li> </ul>

## PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2017-2018

(présenté par sujet et par session)

### RAPPORTS ANNUELS

#### EB.A/2017 (12-16 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2016 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour examen et approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2016 aura pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

#### EB.A/2018 (18-22 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2017 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour examen et approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2017 aura pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

### QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

#### EB.1/2017 (20-24 février)

- *Politique en matière de changement climatique (A)*

La politique s'inspirera des documents intitulés "Politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe" (WFP/EB.2/2011/4-A) et "Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition" (WFP/EB.A/2015/5-C), tout en intégrant les conclusions pertinentes de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

- *Politique environnementale (A)*

À sa troisième session ordinaire de 1998, le Conseil a approuvé le document intitulé "Le PAM et l'environnement: problèmes et priorités". Une politique remaniée en profondeur, prenant en compte les faits récents survenus au niveau international concernant l'environnement, sera présentée, en vue notamment d'obtenir l'agrément voulu pour avoir accès au mécanisme du Fonds vert pour le climat.

- *Politique en matière de nutrition (A)*

Conformément à ce qui était recommandé dans le rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de nutrition (2012-2014) (WFP/EB.2/2015/6-A), le Conseil sera saisi d'une version révisée de la politique, qui sera harmonisée avec le Plan stratégique pour 2017-2021, la politique en matière de plans stratégiques de pays et l'examen du cadre de financement. La nouvelle politique fera fond sur les politiques précédentes et traitera de nouvelles questions majeures.

- *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

**EB.A/2017 (12-16 juin)**

➤ *Politique relative à l'insécurité alimentaire en milieu urbain (A)*

Cette politique fera fond sur le document intitulé "L'insécurité alimentaire en milieu urbain: stratégies pour le PAM", approuvé par le Conseil en 2002, et exploitera les travaux de recherche récents, l'expérience du PAM dans les zones urbaines et les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui aura lieu en octobre 2016.

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E)*

Ce document offrira une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signalera les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et mettra en lumière les incidences pour ce dernier.

➤ *Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)*

Lorsqu'il a approuvé la Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) à sa session annuelle de 2015, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise en œuvre lui soit communiqué tous les ans.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

Ce rapport fera le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (WFP/EB.2/2010/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrira également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial.

**EB.2/2017 (13-17 novembre)**

➤ *Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (A)*

Le Conseil a approuvé la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013-2017) (WFP/EB.A/2013/5-B) à sa session annuelle de 2013. Une nouvelle stratégie lui sera présentée pour approbation.

➤ *Politique relative à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise (A)*

Compte tenu de l'évolution constante de l'action humanitaire, cette politique comblera un vide important, comme il était ressorti du Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique paru en 2011 (WFP/EB.2/2011/4-B). Elle s'attachera à définir précisément l'approche adoptée par le PAM vis-à-vis de la préparation et de l'intervention en cas de crise, en mettant l'accent sur les principes d'obligation redditionnelle, de transparence et de gestion des risques. Cette politique fera fond sur la version mise à jour du cadre pour la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise et tiendra compte des constatations issues de l'évaluation du Programme de renforcement des capacités de préparation et d'intervention en cas de crise.

➤ *Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

**EB.1/2018 (26 février–2 mars)**

➤ *Point sur la politique en matière de plans stratégiques de pays (E)*

Comme suite à l'approbation de la politique en matière de plans stratégiques de pays à la deuxième session ordinaire de 2016, le Secrétariat présentera un point de la situation au Conseil, compte tenu des ajustements susceptibles de découler de la mise en œuvre en 2017 des plans stratégiques de pays à titre pilote.

**EB.A/2018 (18-22 juin)**

- *Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E)*

Ce document offre une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signale les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et met en lumière les incidences pour ce dernier.

- *Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)*

Lorsqu'il a approuvé la Politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) à sa session annuelle de 2015, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise en œuvre lui soit communiqué tous les ans.

- *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

Ce rapport fait le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (WFP/EB.2/2012/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrit également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial.

**EB.2/2018 (19-23 novembre)**

- *Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fait un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présente les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

S'agissant de tous les points indiqués dans cette section, le Conseil sera également saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

**EB.1/2017 (20–24 février)**

- *Additif au Plan de gestion du PAM pour 2017-2019 (A)*

Dans le Plan de gestion pour 2017-2019, le Secrétariat proposait d'attendre la fin de l'initiative visant à adapter le PAM à sa mission avant de présenter officiellement au Conseil les propositions relatives aux initiatives internes d'importance primordiale, et il envisageait de proposer l'inscription au budget d'un crédit de 15 millions de dollars pour la mise en œuvre des diverses composantes de la feuille de route intégrée en 2017 et d'autres dépenses non récurrentes, notamment pour renforcer l'évaluation. Cet additif exposera dans le détail la proposition, qui sera soumise au Conseil pour approbation.

**EB.A/2017 (12-16 juin)**

- *Comptes annuels vérifiés de 2016 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2016. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournira au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

- *Désignation de deux membres du Comité d'audit (A)*

Le mandat de deux membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2017, un jury sera établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres; ce jury soumettra ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Les recommandations que ce document contiendra seront soumises au Conseil pour approbation.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

➤ *Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note de la Directrice exécutive (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil sera saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2016, étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document sera présenté en même temps qu'une Note de la Directrice exécutive.

➤ *Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement du PAM ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentreront chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes sera présentée en même temps que le rapport correspondant.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport récapitulera les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes.

➤ *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier–31 décembre 2016) (E)*

Ce rapport portera sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvrira la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document sera présenté au Conseil pour information. Il fera le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues des gouvernements des pays en développement, des pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

## **EB.2/2017 (13-17 novembre)**

➤ *Plan de gestion du PAM pour 2018-2020 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2018-2020, y compris le budget du PAM pour 2018.

➤ *Point sur la mise en œuvre de l'examen du cadre de financement (I)*

Ce document rendra compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'examen du cadre de financement, qui devrait être approuvé à la deuxième session ordinaire de 2016.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2017-2018. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations.

## **EB.A/2018 (18-22 juin)**

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2017 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2017. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournira au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

➤ *Désignation de trois membres du Comité d'audit (A)*

Le mandat de trois membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2018, un jury sera établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres; ce jury soumettra ses recommandations à la Directrice exécutive et au Président du Conseil. Les recommandations que ce document contiendra seront soumises au Conseil pour approbation.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

➤ *Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note de la Directrice exécutive (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2017, étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce document sera présenté en même temps qu'une Note de la Directrice exécutive.

➤ *Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement du PAM ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentreront chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes sera présentée en même temps que le rapport correspondant.

➤ *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport récapitulera les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes.

➤ *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017) (E)*

Ce rapport portera sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvrira la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

➤ *Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document est présenté au Conseil pour information. Il fait le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues de gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

## **EB.2/2018 (19-23 novembre)**

➤ *Plan de gestion du PAM pour 2019-2021 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2019-2021, y compris le budget du PAM pour 2019.

➤ *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2018-2019. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations.

## RAPPORTS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

### EB.1/2017 (20–24 février)

- *Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités, et réponse de la direction (E)*

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examinera la qualité de la politique du PAM en matière de renforcement des capacités, adoptée en 2009, ses modalités d'exécution (notamment le plan d'action qui lui est associé) et ses résultats. Le Plan stratégique pour 2008-2013 a marqué un tournant dans l'orientation stratégique du PAM et a eu des incidences sur les activités de développement des capacités menées dans le cadre du passage à l'assistance alimentaire; cette réorientation est maintenue dans le Plan stratégique pour 2014-2017.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise liée au virus Ebola: Guinée, Libéria et Sierra Leone, et réponse de la direction (E)*

L'évaluation analysera et examinera l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise liée au virus Ebola. Elle fait partie d'une série d'évaluations des interventions lancées pour faire face aux situations d'urgence de niveau 3.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités à Sri Lanka et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

### EB.A/2017 (12-16 juin)

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2016 et réponse de la direction (E)*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat et réponse de la direction (E)*

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examinera la qualité de la stratégie institutionnelle du PAM en matière de partenariat, approuvée en 2014, ses modalités d'exécution et ses résultats.

- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document est un rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

### EB.2/2017 (13–17 novembre)

- *Rapport succinct de l'évaluation des politiques du PAM en matière d'action fondée sur le respect de certains principes et d'accès dans des contextes humanitaires, et réponse de la direction*

L'évaluation portera sur trois politiques: "Principes humanitaires", approuvée en 2004; "Accès humanitaire et implications pour le PAM", approuvée en 2006; et "Rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire", approuvée en 2010. Elle prendra en compte les tout derniers documents de synthèse du PAM sur ces questions et les documents issus du Sommet mondial sur l'action humanitaire, et apportera des éléments factuels étayant l'engagement renouvelé du PAM à l'égard de ces politiques.

- *Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de protection humanitaire et réponse de la direction (E)*  
Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examinera la qualité de la politique du PAM en matière de protection humanitaire, approuvée en 2012, ses modalités d'exécution et ses résultats.
- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Soudan du Sud et réponse de la direction (E)*  
Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.
- *Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2016-2017 (E)*  
Ce rapport de synthèse récapitulera les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations sont appropriées, font preuve d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats.
- *Rapport de synthèse de la série d'évaluations consacrées à l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée et réponse de la direction (E)*  
De cette série d'évaluations se dégageront des constatations et des recommandations concernant l'impact des activités menées par le PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Mali, au Niger, au Soudan et au Tchad. Le Conseil examinera le rapport de synthèse des quatre évaluations constituant cette série.

## **EB.1/2018 (26 février–2 mars)**

- *Rapport succinct de l'évaluation stratégique consacrée à la gestion du changement organisationnel et réponse de la direction*  
En 2017 débutera une série pluriannuelle d'évaluations, autour du thème général "Soutenir le Programme 2030: innovations dans les liens entre action humanitaire et aide au développement". Ces évaluations porteront sur les principaux aspects des changements organisationnels entrepris dans le cadre du Plan stratégique pour 2014-2017 afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du PAM et de lui permettre de s'adapter face aux changements rapides qui surviennent dans les contextes interne et externe qui sont les siens. La première de la série sera une évaluation stratégique de la gestion du changement organisationnel. Elle fera suite à l'évaluation consacrée en 2011 à la façon dont les bureaux de pays s'adaptaient au changement, et permettra d'apprécier les incidences de la récente phase de changement sur l'efficacité organisationnelle.
- *Rapport succinct de l'évaluation stratégique consacrée à la résilience, et réponse de la direction*  
Plutôt que d'attendre 2019 pour évaluer la politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, adoptée en 2015, le Bureau de l'évaluation procédera à une évaluation stratégique de la résilience en 2017. Les principaux facteurs pertinents au regard de cette évaluation sont les suivants: i) l'agenda pour le changement du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui met l'accent sur la nécessité d'éliminer les besoins plutôt que d'y répondre, ce qui a des incidences sur la préparation, la prévention et le renforcement de la résilience; ii) les débats menés et les préoccupations exprimées actuellement s'agissant du nombre important de crises prolongées, dans le cadre desquelles les besoins humanitaires et les besoins de développement agissent les uns sur les autres; et iii) la multiplicité d'initiatives du PAM, qui pourraient offrir de nombreux enseignements, notamment Africa Risk (Éthiopie), "seeds for change" (graines de changement) en Afrique de l'Ouest, le déploiement de stratégies régionales en matière de résilience (dans le Sahel et en Amérique latine) et l'initiative "Acheter aux Africains pour l'Afrique".
- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en [pays 1/pays 2/pays 3] et réponse de la direction (E)*  
Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

**EB.A/2018 (18-22 juin)**

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2017 et réponse de la direction (E)*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation stratégique consacrée à la mobilisation de moyens novateurs dans des environnements difficiles et réponse de la direction (E)*

En 2017 débutera une série pluriannuelle d'évaluations, autour du thème général "Soutenir le Programme 2030: innovations dans les liens entre action humanitaire et aide au développement". Ces évaluations porteront sur les principaux aspects des changements organisationnels entrepris dans le cadre du Plan stratégique pour 2014-2017 afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du PAM et de lui permettre de s'adapter face aux changements rapides qui surviennent dans les contextes interne et externe qui sont les siens. La deuxième de la série sera une évaluation stratégique des moyens novateurs mobilisés par le PAM dans des environnements difficiles. Elle étudiera l'expérience acquise jusque-là par le PAM s'agissant d'adopter des approches novatrices dans les zones difficiles d'accès, comme la République arabe syrienne, la Somalie et les pays touchés par le virus Ebola.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en [pays 4] et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution.

- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (I)*

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

**EB.2/2018 (19-23 novembre)**

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en [pays 5/pays 6/pays 7] et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

**QUESTIONS OPÉRATIONNELLES****EB.1/2017 (20-24 février)**

*Programmes de pays<sup>3</sup> (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Bangladesh
- Chine
- Colombie
- Équateur
- El Salvador
- Indonésie

<sup>3</sup> À compter de la première session ordinaire de 2017 et comme suite à l'adoption de la politique en matière de plans stratégiques de pays à la deuxième session ordinaire de 2016, des plans stratégiques de pays seront présentés pour les opérations figurant actuellement dans la catégorie des programmes de pays.

- République démocratique populaire lao
- Zimbabwe

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)*

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les projets de développement et interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR); et ii) les augmentations budgétaires pour des activités de développement et des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

## **EB.A/2017 (12-16 juin)**

*Programmes de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Cameroun
- Liban
- Mozambique
- Namibie
- Nigéria
- Pérou
- Philippines
- République-Unie de Tanzanie
- Ouganda

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

Augmentations budgétaires pour des IPSR

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'augmentation budgétaire pour l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Soudan

## **EB.2/2017 (13-17 novembre)**

*Programmes de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Bolivie (État plurinational de)
- Honduras
- Myanmar
- Sierra Leone
- Sri Lanka
- Timor-Leste

*Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)*

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, pour approbation, de l'IPSR ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- État de Palestine

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)*

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

**EB.1/2018 (26 février-2 mars)***Programmes de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Afghanistan
- Arménie
- Népal
- Pakistan

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)*

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

**EB.2/2018 (19-23 novembre)***Programmes de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des programmes de pays ci-après:

- Bhoutan
- Cambodge
- République populaire démocratique de Corée
- Inde

*Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)*

Le Conseil pourra être saisi, pour information, des documents résumant: i) les IPSR; et ii) les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

## QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**EB.1/2017 (20-24 février)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (I)*  
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2017-2018 sera présentée pour information.

**EB.A/2017 (12-16 juin)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018 (I)*  
En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2017-2018 sera présentée pour information.

**EB.2/2017 (13-17 novembre)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (A)*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019.

**EB.1/2018 (26 février-2 mars)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2018-2019 sera présentée pour information.

**EB.A/2018 (18-22 juin)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2018-2019 sera présentée pour information.

**EB.2/2018 (19-23 novembre)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (A)*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2019-2020.

## QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**EB.1/2017 (20-24 février)**

- *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du CCI intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2016;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

- *Examen de l'initiative menée pour adapter la structure du PAM à sa mission (I)*

À la deuxième session ordinaire de 2015, le Secrétariat du PAM a indiqué qu'un examen interne de l'initiative menée pour adapter la structure du PAM à sa mission serait effectué d'ici à la fin de 2016 pour en évaluer l'impact sur les ressources de l'organisation, sur la gestion des ressources humaines, sur les capacités et sur l'efficacité des programmes. Les résultats de cet examen seront présentés pour information.

**EB.A/2017 (12-16 juin)**

- *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

- *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 (I)*

La Directrice exécutive présentera au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présentera: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique sur la répartition de son personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document qui rendra compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2016. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2016, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

### **EB.1/2018 (26 février-2 mars)**

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du CCI intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2017;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

### **EB.A/2018 (18-22 juin)**

➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 (I)*

La Directrice exécutive présentera au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document qui rendra compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2017. Ce rapport indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2017, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

## QUESTIONS DIVERSES

### EB.1/2017 (20-24 février)

➤ *Rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM (I)*

Un rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM est soumis au Conseil pour information.

### EB.A/2017 (12-16 juin)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté par oral au Conseil pour information.

### EB.A/2018 (18-22 juin)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

➤ *Présentation orale sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Le rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil pour information.

### EB.2/2018 (19-23 novembre)

➤ *Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté par oral au Conseil pour information.

### Projet de calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et des autres réunions importantes, 2017-2018

	2017		2018	
<b>JANVIER</b>				
<b>FÉVRIER</b>	FIDA/CG PAM	13-17 20-24	<b>34 NERC</b> FIDA/CG <b>30 ARC</b> PAM	<b>4-8</b> 12-17 <b>19-23</b> 26/2-2/3
<b>MARS</b>	<b>104 CQCJ</b> <b>164 CF</b> <b>121 CP</b>	<b>13-15</b> <b>27-31</b> <b>27-31</b>	<b>31 ERC</b> <b>106 CQCJ</b> <b>35 LARC</b>	<b>5-9</b> <b>12-14</b> <b>26-30</b>
<b>AVRIL</b>	FIDA/CA <b>156 CL</b>	10-14 <b>24-28</b>	FIDA/CA	9-13
<b>MAI</b>			<b>34 APRC</b> <b>CF</b> <b>CP</b>	<b>30/4-4/5</b> <b>21-25</b> <b>21-25</b>
<b>JUIN</b>	PAM	12-16	<b>159 CL</b> PAM	<b>4-8</b> 18-22
<b>JUILLET</b>	<b>40 C</b> <b>157 CL</b> 40 CODEX	<b>3-8</b> <b>10</b> 17-21 (Genève)	41 CODEX <b>33 COFI</b> <b>24 COFO</b>	2-6 (Rome) <b>9-13</b> <b>16-20</b>
<b>AOÛT</b>				
<b>SEPTEMBRE</b>	FIDA/CA	11-15	FIDA/CA <b>72 CCP</b>	10-14 <b>24-28</b>
<b>OCTOBRE</b>	<b>44 CSA</b> <b>JMA</b> <b>105 CQCJ</b>	<b>9-13</b> <b>16 (lundi)</b> <b>23-25</b>	<b>26 COAG</b> <b>107 CQCJ</b> <b>JMA</b> <b>45 CSA</b>	<b>1-5</b> <b>8-10</b> <b>16 (Mardi)</b> <b>15-20</b>
<b>NOVEMBRE</b>	<b>165 CF</b> <b>122 CP</b> PAM	<b>6-10</b> <b>6-10</b> 13-17	<b>CF</b> <b>CP</b> PAM	<b>12-16</b> <b>12-16</b> 19-23
<b>DÉCEMBRE</b>	<b>158 CL</b> FIDA/CA	<b>4-8</b> 11-15	<b>160 CL</b> FIDA/CA	<b>3-7</b> 10-14

Pâques: 16 avril 2017  
Pâques orthodoxe: 16 avril 2017  
Ramadan: 27 mai-24 juin 2017  
Eid al-Fitr: 25 juin 2017  
Eid al-Adha: 1<sup>er</sup> septembre 2017

Pâques: 1<sup>er</sup> avril 2018  
Pâques orthodoxe: 8 avril 2018  
Ramadan: 16 mai-14 juin 2018  
Eid al-Fitr: 15 juin 2018  
Eid al-Adha: 22 août 2018

APRC	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	CP	Comité du programme
ARC	Conférence régionale pour l'Afrique	CQCJ	Comité des questions constitutionnelles et juridiques
C	Conférence	CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CCP	Comité des produits	ERC	Conférence régionale pour l'Europe
CF	Comité financier	FIDA/CA	Conseil d'administration du FIDA
CL	Conseil	FIDA/CG	Conseil des gouverneurs du FIDA
COAG	Comité de l'agriculture	JMA	Journée mondiale de l'alimentation
CODEX	Commission du Codex Alimentarius	LARC	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
COFI	Comité des pêches	NERC	Conférence régionale pour le Proche-Orient
COFO	Comité des forêts	PAM	Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial